

SIDPC
Missions sûreté - sécurité nationale
Mél : pref-defense-protection-civile@savoie.gouv.fr
Ref : VIGIPIRATE/Posture "hiver - printemps 2026"

Chambéry, le **23 Déc. 2025**

**Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les maires de la Savoie**

Objet : Adaptation de la posture Vigipirate "hiver - printemps 2026"

Réf. : Plan VIGIPIRATE n°10200/SGDSN/PSE/PPS/CD du 1^{er} décembre 2016.

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan Vigipirate pour la période "hiver - printemps 2026" applicable à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau "**Urgence attentat**".

Cette posture Vigipirate met l'accent sur :

- la lutte contre la menace drones ;
- la sécurité des lieux de culte ;
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels dans la perspective des élections municipales de mars 2026.

Je vous demande de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ces instructions.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile.

La Préfète,



Vanina NICOLI